

08.05.2022

Auteur de l'acte :
Philip LALLEMENT - MAIRE
Mis en ligne le 10 août 2022

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Pierre, Marie DUPORT - président du CLUB DE L'AMITIE de CHAZEY-BONS

Profession : retraité

Domicilié(e) : Route de Bourg CHAZEY-BONS (AIN)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3° catégorie à La salle des fêtes et dans la rue du Furans - 01300 CHAZEY-BONS.

Du 11 septembre 2022 à 07 heures 00

Au 11 septembre 2022 à 21 heures 00

Pour le motif BROCANTE/VIDE-GRENIER

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 09 août 2022
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Le CLUB DE L'AMITIE de CHAZEY-BONS, représenté par son président Monsieur Pierre, Marie DUPORT ,route de Bourg CHAZEY-BONS (AIN) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3° catégorie.

Du 11 septembre 2022 à 07 heures 00

Au 11 septembre 2022 à 21 heures 00

Pour le motif BROCANTE/VIDE-GRENIER à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à CHAZEY-BONS, le 09 août 2022

Le Maire
Philippe LALLEMENT
Le Maire

